

20221128_DL_17

OBJET : Convention
Microsoft - contrat « accord
entreprise » 3 ans

Date de convocation :
21 novembre 2022

Date de séance :
28 novembre 2022

Date d'affichage :
08 décembre 2022

Membres en exercice : 46

Membres présents : 22

Membres votants : 31

*Séance en présentiel et
visioconférence*

*Règles de fonctionnement
selon la loi n°2021-1465 du 10
novembre 2021 portant
diverses dispositions de
vigilance sanitaire*

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture du
syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30

et de 14h00 à 17h30

Certifié que ce document a été

Transmis le 08 DEC. 2022



à la Préfecture de la Somme
au titre du Contrôle de Légimité

L'an deux mille vingt-deux, le 28 novembre à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. VARLET Philippe.

Etaient présents :

M. VARLET Philippe, Mme LHOMME Brigitte, M. THUEUX Jacky, M. PARSIS Laurent, M. PENAUD Guy, M. GEST Alain, M. DE JENLIS Hubert, Mme MAILLE-BARBARE Françoise, M. MAROTE Philippe, M. JACOB Claude, Mme LEMAIRE Anna-Maria, M. FOURNIER Jean-Michel, M. DEFRANCE Hervé, M. PAYEN Jean-Dominique, M. WALIGORA Jean-Luc, Mme POUPART Patricia, Mme DE WAZIERS Isabelle, M. DE MONCLIN Arnaud, M. BEAUFILS Christian, M. LE-BRUN Christian, M. DURIEUX François, M. DONA Mario

Secrétaire de séance : M. PARSIS Laurent

Pouvoirs :

M. DELFOSSE Jean-Philippe donne pouvoir à Mme MAILLE-BARBARE Françoise
Mme ROY Mathilde donne pouvoir à M. VARLET Philippe
M. DEMARCY Denis donne pouvoir à M. PAYEN Jean-Dominique
M. BLOCKLET Patrick donne pouvoir à Mme LEMAIRE Anna-Maria
M. JACQUES Laurent donne pouvoir à M. PENAUD Guy
M. MAILLE Michael donne pouvoir à M. DEFRANCE Hervé
M. DEBEUGNY François donne pouvoir à M. THUEUX Jacky
M. DECLÉ Paul-Éric donne pouvoir à Mme LHOMME Brigitte
Mme. DELETRE Margaux donne pouvoir à M. PARSIS Laurent

Le Département de la Somme et Amiens Métropole souhaitent mutualiser leurs besoins pour l'acquisition de licences Microsoft. Dans ce contexte, le syndicat mixte Somme Numérique est identifié pour porter le contrat portant sur l'acquisition de solutions logicielles Microsoft. Afin de nous garantir l'accès aux meilleurs tarifs, il est opportun de conclure une convention avec Microsoft, permettant au syndicat mixte Somme Numérique d'avoir accès aux services proposés par l'Accord Entreprise" via une centrale d'achats.

Ce type de convention garantit aux collectivités la mise à jour des versions logicielles, des tarifs préférentiels, l'accès à un service support premium ainsi que des services personnalisés.

LE COMITE SYNDICAL

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU les statuts du syndicat mixte ;
- VU le Code de la commande publique ;
- VU le rapport du Président du syndicat mixte Somme Numérique

DELIBERE

ARTICLE 1 : Approuve la conclusion d'un contrat entre le syndicat mixte Somme Numérique et Microsoft prenant la forme d'un « Accord entreprise».

ARTICLE 2 : Autorise le Président à signer une convention-client d'exécution des prestations avec une centrale d'achat dans le cadre du contrat Microsoft « Accord entreprise ».

ARTICLE 3 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération